

	PROCES VERBAL	
	CONSEIL MUNICIPAL Du 16 JUIN 2014 à 20 H 00	Page 1 / 5

Présents :

Mr GODOY Didier – Mr DESBLACHES Yves - Mme HENRY Francine – Mr REMMERIE Bernard - Mme BERTAULT Brigitte –Mr DALY Michel– Mme DUPLESSIS Cinthia – Mr ALBERT Jean-Marcel – Mr LALOUETTE Laurent – Mme ASTIER Yasmina –Mr MARTIN Christophe – Mme DUPLESSIS Elodie – Mr FERDOEL Christian – Mme BERGMANN Chantal – Mr CHARRIER Patrice – Mme MARTINEAU Christiane – Mr SORAIS Patrick – Mr KLIMCZAK Francis.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme DEPAIX à Mme HENRY

Absent : /

Secrétaire de séance : Mlle Elodie DUPLESSIS

Remarques apportées au compte-rendu du dernier conseil :

Monsieur Klimczak précise que, conformément à la délibération n°2014.03.29/04 du 29 mars 2014, les délégations accordées à Monsieur le Maire par le Conseil municipal, sont limitées aux crédits inscrits au budget.

- **RETRAIT A L'ORDRE DU JOUR**
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs

Décisions prises depuis le dernier conseil :

- 2014.05.22/22 : Bail à usage commercial rue des Ecoles avec le Crédit Agricole pour un montant de 1.534,85 € TTC par trimestre
- 2014.05.23/23 Mise à disposition gratuite du logement 2 bis rue des Roches avec Mme Papin
- 2014.05.27/24 Fourniture de matériel de froid et de laverie – Société Benard pour un montant de 10.305,00 € HT
- 2014.05.27/25 Construction de deux box au Centre équestre d'Isoré – Société MOISY pour un montant de 12.714,54 € HT
- 2014.05.27/26 Rénovation du parvis de la Mairie - Société JAILLAIS pour un montant de 17.770,83 € HT.
- 2014.05.27/27 Isolation du club house du complexe tennis squash - Société MORAIS pour un montant de 13.041,00 € HT
- 2014.05.27/28 Acquisition et pose de deux bâches à eau – Société SADE pour un montant de 20.540,00 € HT
- 2014.05.27/29 Installation de tentes et structures pour le festival Avoine Zone Blues 2014 pour un montant total de 67.877,69 € HT
- 2014.05.28/30 Bail à usage commercial 4 ter rue des Ecoles avec la société Saveurs Bio pour un montant de 569,03 € TTC par mois
- 2014.06.02/31 Mise à disposition de parcelles communales à Monsieur BELERY Pascal
- 2014.06.02/32 Mise à disposition de parcelles communales à Monsieur BELERY Roland
- 2014.06.02/33 Mise à disposition de parcelles communales à Monsieur BARBIER Nicolas

- 2014.06.02/34 Fourniture d'équipement de protection individuelle pour les services techniques – Société Guilman Dexis pour un montant de 5.571,12 € HT
- 2014.06.03/35 Location de matériel de son et lumière chapiteau AZB – Société SCENE DE NUIT pour un montant minimum de 10.000,00 € HT et maximum de 40.000,00 € HT
- 2014.06.05/36 Location de backline AZB - Société MUSICKSTOCK pour un montant minimum de 2.000,00 € HT et maximum de 10.000,00 € HT
- 2014.06.05/37 Location de matériel son et lumière Resto blues et car podium – Société MUSICKSTOCK pour un montant minimum de 2.000,00 € HT et maximum de 10.000,00 € HT
- 2014.06.05/38 Location de structures chapiteau - Société SCENE DE NUIT pour un montant minimum de 2.000,00 € HT et maximum de 10.000,00 € HT

Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour :

- **CC-CVL : convention de mutualisation**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une convention entre la Commune d'Avoine et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, relative à la mutualisation des services techniques.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'organisation d'un service technique communautaire pour des interventions sur la commune d'Avoine, en section de fonctionnement, en matière de voirie communale et ouvrages connexes ainsi que des espaces verts publics communaux.

Accord à l'unanimité.

- **Travaux de refonte de la signalétique**

Monsieur le Maire présente l'avenant 2 de l'entreprise MCK relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la refonte de la signalétique et de la signalisation globale sur la Commune d'Avoine.

Cet avenant a pour objet la reprise et mise en place des plaques de rue sur l'ensemble du territoire pour un montant de 1.142,50 € HT

Le nouveau montant du marché est de 25 410,00 € H.T

Accord à l'unanimité.

Monsieur DESBLACHES présente l'avenant 2 de l'entreprise SES relatif aux travaux pour la refonte de la signalétique et de la signalisation globale sur la Commune d'Avoine.

Cet avenant a pour objet les modifications de travaux suivantes :

- Signalisation du stade Marcel Vignaud, modification du Parc Lepez, mise en priorité de la sortie place de l'église pour un montant de 18.516,47 € H.T.
- Prolongation de délai de 3 mois à compter du 15 avril 2014.

Le nouveau montant du marché est de 184.880,00 € H.T

Accord à l'unanimité.

Le coût global des travaux de refonte de la signalétique sur la commune s'élève donc à 210.290,00 € HT.

- **Logement Razed et école**

Monsieur DESBLACHES soumet au Conseil l'avenant n°1 émanant de l'entreprise JULIENNE, relatif à la rénovation de deux logements communaux, pour un montant de 518,00 € HT.

Cet avenant a pour objet les modifications de travaux suivantes :

- Travaux supplémentaires :
 - Menuiseries intérieures : Fourniture et pose d'une trappe d'accès en plafond isolé.
 - Menuiseries extérieures : Remplacement des vitrages dans le logement B par des vitrages retardateur d'effraction, pour éviter la pose de grilles.
- Travaux en moins :
 - Repose de grilles de défenses dans le cadre du tableau maçonné.
 - Fixation mécanique de grilles de défense, pas de scellement dans le cadre du tableau rénové.
 - Fixation par vis anti vandalisme en 4 ou 6 points suivant les dimensions.
 - 2 grilles pour chaque logement.

Le nouveau montant du marché est de 16.373,96 € H.T.

Accord à l'unanimité.

- **Indemnités de régie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés dans la limite des taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001.

Accord à l'unanimité pour allouer l'indemnité de responsabilité aux régisseurs titulaires.

- **Bulletin municipal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°2014-04-22/01 en date du 24 avril 2014, le règlement intérieur du Conseil municipal a été approuvé. Il rappelle qu'en vertu de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Dans les communes de 3 500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur* ».

La commune d'Avoine ayant une population inférieure à 3 500 habitants n'est donc pas soumise à cette disposition.

Vu la demande des conseillers municipaux de l'opposition, en date du 23 mai 2014, demandant un espace d'expression réservé dans les publications de la mairie,

Il est procédé au vote :

Pour : 4 Abstention : / Contre : 15

- **Culture**

Monsieur DALY présente les contrats suivants

- **Festival Avoine zone Blues** :
 - Contrat Scène de Nuit : régie générale pour un montant de 4.800,00 € TTC.
 - Contrat Jordan et Earth pour un montant de 10.168,00 € HT
 - Modification des stocks de produits dérivés Avoine Zone Blues 2014

- Tarification des produits dérivés Avoine Zone Blues 2014
- Convention de partenariat avec France Bleu Touraine
- Convention de partenariat avec la Caisse d'Épargne
- Convention de partenariat avec le Futuroscope
- Convention de partenariat avec Eurovia
- Convention de partenariat avec Eurocar
- Convention de partenariat avec La Maison des Vins
- Convention de mécénat Avec GM Concept
- Convention de partenariat avec Alliance Hôtel Tours
- Convention de mécénat avec le CNPE
- Convention de mécénat avec LECLERC
- Convention de mécénat avec SISTEO
- Convention de mécénat avec BOUSSIQUET
- Convention de partenariat avec BIG TWIN RIDERS
- Convention avec la Croix Rouge Française pour un montant de 1.384,20 € TTC
- **Podium de l'été :**
 - Convention avec la Croix Rouge Française pour un montant de 183,00 € TTC
- **Fête Républicaine :**
 - Convention avec la Croix Rouge Française pour un montant de 363,00 € TTC
- Contrat de partenariat carte CEZAM
- **Fête communale :**
 - Contrat avec Mr Bouttier (fourniture d'un bovin) pour un montant de 5.250,00 € TTC

Adoption à l'unanimité de ces dossiers

- **Divers**

Monsieur le Maire soumet au Conseil les contrats suivants :

- Contrat d'adhésion carte GR TOTAL pour un montant de 36 € par carte par an et 1,8% du montant de chaque transaction pour les frais de service
- Contrat avec La Poste pour un montant de 585,00 € HT (retrait du courrier)
- Cotisation au Fonds de solidarité pour le logement (FSL) pour un montant de 851,40 € TTC

- **Information sur les rythmes scolaires**

Madame Henry informe le conseil sur l'évolution de la réforme des rythmes scolaires.

Suite à la proposition de rassembler les TAP sur un après-midi, comme le décret Hamon le permettait, les Conseils d'école ont rejeté cette proposition, qui selon eux, chargeait les journées de cours, ce qui n'était pas l'objectif de la réforme.

Les quatre communes ont trouvé un point d'accord pour le dispositif de deux fois 1h30 de TAP avec regroupement des écoles d'Avoine et de Savigny-en-Véron.

La décision du Conseil départemental de l'éducation Nationale est prise ce jour.

Dès réception de la décision, une information sera diffusée auprès des parents, des associations et des structures impactées par ces nouveaux horaires.

- **Questions diverses**

Monsieur le Maire fait part au Conseil

- de l'invitation pour le 29^{ème} Open d'Echecs à Avoine qui aura lieu du 19 au 27 juillet 2014
- des remerciements de Mme Garin pour la subvention donnée pour le stage de tennis de table dans le cadre d'un voyage en Chine.

Monsieur Charrier souhaite connaître le nom des personnes qualifiées désignées au Conseil d'administration du CCAS.

La composition du CCAS est la suivante :

- Membres élus : Mr Godoy Didier, Mr DESBLACHES Yves, Mr DALY Michel Mr FERDOEL Christian, Mr LALOUETTE Laurent, Mme HENRY Francine, Mme BERTAULT Brigitte, Mme BERGMANN Chantal, Mme MARTINEAU Christiane
- Membres à personnalités qualifiées : Monsieur BRAJARD Guy, Madame AUBRY Christiane, Madame GUERIN Aïcha, Monsieur LAMARCQ Jean, Monsieur SIROT Frédéric, Monsieur RICHER Gilbert, Monsieur TOMCZYK Daniel, Madame REMAY Elisabeth.

Concernant le budget, Monsieur Charrier souhaite avoir des informations sur les engagements suivants :

- pour la salle des fêtes, engagement de 22.000,00 € : étude pour la réhabilitation du bâtiment en réflexion
- pour la mise en place d'un système de vidéoprotection, engagement de 92.000,00 € : attente de la notification de la demande de subvention FIPD avant de réaliser les travaux.
- pour le quartier Jean Brémard, engagement de 34.000,00 € : prestations réalisées par VTH en cours de paiement.

Une présentation des différents travaux en cours sera faite lors de la Commission Voirie Bâtiment.

Le montant notifié de la Dotation Globale de Fonctionnement est de 100.007,00 € (au lieu de la prévision budgétaire de 140.000,00 €). Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le montant de 2013 était de 153.915,00 €.

Monsieur Charrier s'interroge sur le fait que le mur du parking de la Mairie soit réalisé par une entreprise privée et demande si ce travail n'aurait pas pu se faire en régie.

Monsieur le Maire lui répond que nous n'avons pas les ressources nécessaires en interne pour un tel travail. Les travaux n'ont pas été confiés à une entreprise privée mais à une entreprise de réinsertion à caractère social : l'entraide ouvrière.

Monsieur Charrier fait part au Conseil du courrier du Domaine de la Tour, viticulteur. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a informé oralement Mr Jamet, le vendredi 13 juin dernier, de la décision de la commission Fêtes et cérémonies, de retenir chaque année un viticulteur différent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La secrétaire de séance,
Elodie **DUPLESSIS**



Le Maire,
Didier **GODOY**

